façon de raisonner. Mais non, pour la Société canadienne des postes, cela est logique.

[Traduction]

C'est ainsi qu'en ce moment, les habitants de Fournier n'ont aucune idée s'il y aura un endroit, quelque part dans le village, où ils pourront acheter des timbres ou obtenir des services postaux.

• (1550)

En 1985 ou en 1986, la Société canadienne des postes a adopté son plan d'entreprise quinquennal. Dans ce plan, on prévoyait la privatisation — je m'excuse, je n'aurais pas dû utiliser ce mot, monsieur le Président. Je vous présente mes plus plates excuses — la conversion de 5 221 bureaux de postes ruraux, soit la totalité de ces bureaux. C'était le plan initial.

Le député de Winnipeg, je ne n'arrive pas à me souvenir du nom de sa circonscription, le regretté Dan McKenzie. . .

Une voix: Winnipeg—Assiniboia.

M. Boudria: Le député de Winnipeg—Assiniboia donc, a protesté contre ce plan lors d'une réunion du caucus de son parti, et le ministre assiégé, le responsable de la Société canadienne des postes, M. Côté, a quitté la salle du caucus passablement égratigné par ses collègues. Mais il a trouvé un compromis. Il a alors dit qu'il ne fermerait pas les bureaux de poste ruraux du Canada sauf au moment de la démission, de la retraite ou de la mort du maître de poste.

La Société canadienne des postes a examiné la proposition et a déclaré qu'elle ne pouvait pas vraiment présenter cela en ces termes parce que ce n'était pas gentil. Elle a dit qu'elle allait fermer les bureaux de poste — je m'excuse — convertir les bureaux de poste lorsqu'une occasion naturelle se présenterait. J'imagine que la mort est une occasion naturelle. Peut-être la retraite, rattachée au phénomène du vieillissement, est-elle naturelle aussi. J'imagine que lorsqu'une personne démissionne parce qu'elle ne veut pas faire quelque chose, c'est encore une occasion naturelle.

Donc, on convertit le système de livraison du courrier lorsque des occasions naturelles se présentent. On ne ferme pas un bureau de poste lorsque quelqu'un meurt, je tiens à ce que vous le sachiez. Selon la Société canadienne des postes, ce n'est pas la même chose. Cet argument de l'occasion dite naturelle a donc servi pendant un certain temps.

Mais il vint un moment où la Société canadienne des postes en eut assez des règles. Celles-ci, on le sait, monsieur le Président, sont faites pour être violées, comme le savent sans doute certains de nos vis-à-vis — je sais, bien sûr, que vous êtes objectif, sans parti pris, et donc au-dessus de cela — , mais les gens d'en face savent que les règles sont là pour être violées.

Initiatives ministérielles

10743

La Société a donc examiné la situation et s'est demandée: «Comment pouvons-nous tricher? Voici comment nous allons faire. Nous allons aller voir un maître de poste — comme c'est arrivé dans ma circonscription, et nous allons lui dire: «Madame la maîtresse de poste, vous travaillez ici depuis un bon bout de temps. Vous êtes âgée de 60 ans seulement. Vous n'avez pas encore l'âge de la retraite, mais voulez-vous ne plus travailler? Nous allons vous donner tant de milliers de dollars pour «naturaliser» dès maintenant la situation.» La maîtresse de poste a donc été achetée et s'en est allée.

Mon vis-à-vis ne voit pas ce qu'il y a de mal là-dedans. Mais c'est le contraire de ce que le gouvernement avait promis. Il avait en effet promis qu'il ne forcerait personne à prendre sa retraite, qu'il n'intimiderait personne et qu'il n'offrirait d'argent à aucun maître de poste dans le but qu'il prenne sa retraite, de gré ou de force, pour ensuite déclarer que l'occasion s'est présentée naturellement de fermer le bureau de poste. C'est ce qui est arrivé partout dans les régions rurales du pays.

M. Tremblay (Lotbinière): S'ils prennent leur retraite, ils prennent leur retraite. Occupez-vous de vos affaires.

M. Boudria: Le député dit que s'ils prennent leur retraite, ils prennent leur retraite. Eh bien, voilà qui est très intéressant, monsieur le Président. S'il retourne de temps à autre dans sa circonscription, le député d'en face sait pertinemment que ce n'est pas ce que pensent ses électeurs.

[Français]

Je connais Dignité rurale, je connais les bureaux de poste qui ont été fermés au Canada. Je connais leurs revendications et celles de bon nombre de personnes partout au Canada, y inclus la circonscription du député qui vient tout juste de faire une remarque.

[Traduction]

Revenons à la question de la privatisation — oh pardon—de la vente d'actions aux employés. Il faut avoir le bon euphémisme, vous savez, parce que la société n'aimerait pas cela, et je ne voudrais pas insulter les gens de la tour de Babel, du navire amiral, ou Dieu sait quel autre nom on donne au quartier général de la Société canadienne des postes.

Dans le *Toronto Star* du 10 mai 1992, on trouve un éditorial au sujet de la privatisation, ou plutôt de la vente d'actions aux employés.

L'éditorial a pour titre: «Nouveau développement à la Société canadienne des postes.»

Si la Société s'imagine que les stimulants financiers accéléreront l'expédition du courrier et amélioreront le moral des travailleurs, peut-être devrait-elle instaurer un régime de participation aux bénéfices.

L'idée vaut la peine d'être examinée, compte tenu du malaise chronique qui perdure dans les bureaux de poste, où les querelles patronales-syndicales sont parfois assimilées à une lutte de classes.